

[Traduction]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES CAUSES DE L'AUGMENTATION DES FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS DU COMPTE DE MISE EN COMMUN—LE RENVOI DU RAPPORT AU COMITÉ

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports responsable de la Commission du blé et concernant spécialement le compte de mise en commun du blé publié dans le rapport de la Commission. Le ministre peut-il nous dire pourquoi les frais généraux et administratifs contenus dans les opérations de ce compte ont augmenté de plus de moitié, pour passer de 68.6 millions de dollars en 1974-1975 à 103.8 millions en 1975-1976, bien que le volume du blé transporté ait été à peu près le même? Comme le coût est directement proportionnel au dernier paiement reçu par les producteurs pour ce compte du syndicat, le ministre pourra-t-il veiller à ce que ces frais supplémentaires soient convenablement vérifiés et qu'on en explique la raison à la Chambre et aux producteurs canadiens?

● (1200)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la Commission du blé s'est efforcée de rendre compte des coûts en détail et d'expliquer les questions administratives dont elle est comptable et continuera à le faire. Je répondrai volontiers de façon détaillée aux questions de député. Un certain nombre de choses ont coûté plus cher cette année. Comme les taux d'intérêt et les prix initiaux étaient très élevés, le total l'était aussi, mais je ne voudrais pas fournir plus de précisions sur le coût global tant que je n'aurai pas reçu de réponse plus détaillée pour le député.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a fait valoir que 21 millions de dollars de cette augmentation de 35 millions sont imputables à l'intérêt, au change et aux opérations bancaires, ce qui représente en tout une hausse de 130 p. 100 sur l'année précédente. A-t-il vérifié ces données pour voir s'il n'y aurait rien d'anormal et, si oui, pourrait-il nous dire ce qu'il en est au juste? Pourrait-il nous dire également quand le rapport annuel sera renvoyé au comité permanent de l'agriculture afin de faire toute la lumière sur cette question?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cherché à déceler d'anomalies dans ces données, mais je m'en tiens au rapport comptable sur les activités de la Commission du blé. Quant à savoir la date à laquelle la Commission devrait défendre son rapport devant le comité, je suis prêt à en discuter avec les députés.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA POSSIBILITÉ D'UN CHANGEMENT DE NIVEAU D'IMPORTANCE ET D'AUGMENTATION DU PERSONNEL

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du

Privilège—M^{me} Holt

multiculturalisme. Étant donné que le gouvernement semble vouloir mettre l'accent sur le multiculturalisme en nommant un ministre, le ministre songe-t-il à placer le bureau du multiculturalisme au-dessus d'une direction et à accroître le personnel?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre d'État (multiculturalisme)): Monsieur l'Orateur, nous n'y avons pas encore songé. Peut-être vaudrait-il mieux que le député s'adresse au secrétaire d'État, qui envisage sûrement cette possibilité.

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, nous sommes actuellement en train d'étudier la réorganisation du ministère. C'est là une des questions que nous allons certainement examiner et j'ai hâte d'en discuter avec mon collègue, qui se montre à la hauteur de sa tâche en tant que ministre d'État responsable du multiculturalisme.

M. Paproski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, à l'intention du nouveau ministre. Les services du ministre lui ont-ils préparé une liste de documents à lire pour lui permettre de répondre aux questions posées à la Chambre et si oui, quand sera-t-il en mesure de le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

MME HOLT—«FUITE» DE RENSEIGNEMENTS FIGURANT DANS DES DOCUMENTS CONFIDENTIELS

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, je me sens obligée de soulever la question de privilège au sujet de la publication de documents confidentiels appartenant au sous-comité dont je fais partie.

Lorsque j'ai été élue à la Chambre en 1974, je me faisais un point d'honneur d'apporter avec moi la riche et profonde expérience de ce que je considère comme l'une des carrières les plus intéressantes de la fonction publique, le journalisme. Je savais que dans un endroit comme celui-ci, le rôle du journaliste était reconnu et apprécié. Ce l'était du moins à la Chambre des communes britannique. A Westminster, on désignait la presse comme le quatrième pouvoir. J'ai toujours pensé que personne, si ce n'est le parlement, ne pouvait mieux servir l'intérêt public.

Mais avec le temps, j'ai pu constater qu'un petit groupe d'hommes et de femmes parmi nos quelque 200 journalistes se souciaient moins de la population que de leur propre intérêt. Ces quelques individus s'appliquent à revaloriser leur ego et à exercer un pouvoir qui, à leurs yeux tout au moins, devrait l'emporter sur celui du Parlement. Quand on cherche à faire un héros de celui qui réussit à nous dérober un rapport confidentiel, probablement dans notre propre antichambre, et à faire un fainéant de l'agent de la GRC qui, dans l'exercice de ses fonctions, s'applique à promouvoir la sécurité nationale, on démontre qu'on s'illusionne sur son importance véritable. J'estime que les journalistes, tout comme je l'étais alors, sont d'abord et avant tout de simples citoyens.